

LA LETTRE D'INFORMATION

8 mars 2022 - n°113



Intracring & CEE : des solutions de financement de la transition énergétique

Applicable depuis octobre 2019, le décret "tertiaire" précise les modalités d'application de l'article de la loi ÉLAN qui impose une réduction de la consommation énergétique du parc tertiaire français.

Dans le secteur public, cela peut concerner les écoles, collèges, lycées, gymnases, piscines, locaux administratifs, culturels... Pour remplir leurs obligations, les collectivités doivent définir une stratégie et un plan de financement des actions à mettre en œuvre. L'intracring et les certificats d'économie d'énergie sont deux outils particulièrement bien adaptés aux projets de rénovation énergétique des collectivités.

[En savoir +](#)



La chaufferie biomasse de Fontenay-sous-Bois : une gestion en direct par la ville

Le 1er février, Fibois IDF et l'AREC IDF organisaient la première visite bois-énergie de 2022 au sein de la chaufferie centrale de Fontenay-sous-Bois, dont la gestion et l'exploitation sont assurées par l'établissement public de la Ville de Fontenay-sous-Bois, La Régie du Chauffage Urbain. Les 25 visiteurs (forestiers et entreprises de la transformation du bois, bureaux d'études, syndicats d'énergie, institutionnels, aménageurs, maître d'œuvre et associations) ont bénéficié d'un accueil d'une grande qualité et d'une riche visite pour découvrir les différentes composantes de cette installation de production d'énergie, au cœur de la stratégie de transition énergétique de la ville de Fontenay-sous-Bois.

[En savoir +](#)

AGENDA



14 mars

Quelles pistes pour rentabiliser les projets de méthanisation en Île-de-France ?
Webinaire PROMÉTHA

15 mars

Bâtiments d'enseignement
Webinaire Décret Tertiaire et collectivités

24 mars

Déploiement de l'hydrogène en Île-de-France : le point sur les financements et la réglementation
Webinaire Club Hydrogène Île-de-France

24 mars

Encourager la rénovation énergétique des copropriétés : quels leviers pour les élus locaux ?
Webinaire

8 avril

Indicateurs, mesures, impacts et co-bénéfices
Fabrique francilienne des sobriétés

À VOIR AUSSI

- [GIEC] Contribution du Groupe de travail II au sixième rapport d'évaluation: Changements climatiques 2022 : impacts, adaptation et vulnérabilité [En]
- [Construction21 / L'Institut Paris Region] Intégrer les solutions fondées sur la nature dans les Plans climat
- [Intercommunalités de France] Changement climatique : la nécessité de l'adaptation de l'action publique locale
- [Région Île-de-France] Chèque vert pour les économies d'énergie et d'eau, le tri et la consigne à destination des commerçants et artisans
- [GRDF] Appel à projets Biodéchets à destination des collectivités
- 17 mars [Ademe] Le Grand Défi écologique : démarche Low-tech
- 22 mars [Ville d'Issy-les-Moulineaux] Accélérer le développement de l'hydrogène par l'usage (intervention de l'AREC)

Retrouvez toute l'actualité de L'Institut Paris Region

Aménagement et urbanisme | Biodiversité (ARB) | Déchets (ORDIF) | Santé (ORS) | Sport (IRDS)



Cet e-mail a été envoyé à {{ contact.EMAIL }}
Vous avez reçu cet email car vous vous êtes inscrit sur la liste de l'AREC îdF

[Se désinscrire](#)

Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France - AREC
Département de L'Institut Paris Region
15, rue Falguière - 75015 Paris - Tél. : 01 77 49 77 49